



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé Semaine du 19 janvier 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

Le Dr Yann PENVERNE, médecin urgentiste au CHU de Nantes, responsable programme d'articulation régionale des Samu au sein de l'Agence Régionale de Santé des Pays-de-la-Loire, a été élu président de SAMU-Urgences de France.

Le Premier ministre Sébastien LECORNU enclenche un premier 49.3 pour faire adopter la partie "recettes" du budget.

Législative partielle dans le Loiret : Mme Stéphanie RIST, ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées, en tête à l'issue du premier tour, affrontera la candidate du RN au second tour.

EN RÉSUMÉ

Le Sénat rejette l'article central de la proposition de loi relative au droit à l'aide à mourir

La fin de vie, qui ne fait pas partie des sujets relevant de la bioéthique, est, elle, en débat au Sénat. Mardi soir, à l'issue de longs débats, et malgré l'avis favorable du gouvernement, il a repoussé à 18 voix près le rétablissement du compromis trouvé à l'Assemblée nationale en faveur de la création d'un "droit à l'aide à mourir" accessible aux malades atteints d'une maladie incurable en "phase avancée" ou "terminale". Les sénateurs ont préféré s'en tenir, là aussi avec l'avis favorable du gouvernement, à la version déjà approuvée en commission, à savoir une "assistance médicale à mourir" réservée aux malades dont le pronostic vital est engagé "à court terme", soit potentiellement de quelques jours seulement. Et pour "sécuriser" ce dispositif, ils l'ont amendé pour prévoir une durée de validité de quatre ans au moins avant de pouvoir modifier les conditions prévues pour pouvoir recourir à l'assistance au suicide... avant de rejeter, par 144 voix contre 123, l'article 4 ainsi modifié.

Les députés reprendront en février l'examen des propositions de loi sur la fin de vie

Les textes sur la fin de vie, dont le sort apparaît désormais déterminé par le seul calendrier et la capacité de celui-ci à permettre une lecture définitive avant la présidentielle, feront leur retour au Palais-Bourbon dès février. A compter du lundi 9 février en commission des Affaires sociales puis à partir du mardi 17 février dans l'hémicycle, ont fait savoir hier leur auteur, le député (app. MoDem) de Charente-Maritime Olivier FALORNI, et la présidente (EPR) de l'Assemblée nationale Yaël BRAUN-PIVET. "Je ne doute pas que les parlementaires continueront à affirmer leur souhait d'ouvrir ce nouveau droit. C'est important. C'est un texte attendu et moi je ferai tout pour que ce texte puisse être adopté de façon définitive avant l'été 2026", a souligné cette dernière lors de ses vœux à la presse. L'exécutif envisage lui aussi de faire aboutir la navette dès cette année au vu du tour pris au Palais du Luxembourg.

Médecins : Face à la désertification médicale, France Universités et l'Académie de médecine ont plaidé hier pour introduire "une part de régionalisation" dans l'attribution des places d'internes en médecine, afin d'inciter les étudiants, restés dans leur territoire d'origine, à s'y installer une fois docteurs.